



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture  
053 - 219102333 - 20240314 - VI-DEL-2024-018 DE  
Date de l'accusé de réception : 21/03/2024  
Date de réception préfecture : 21/03/2024

Date de convocation : 6 mars 2024

Délibération n° VI-DEL-2024-018

Date d'affichage : 6 mars 2024

Nombre de membres en exercice : 35

Présents : 25

Votants : 32

**Objet : Délibération autorisant le recrutement d'un agent contractuel sur un emploi permanent du niveau de la catégorie C**

L'an deux mille vingt-quatre, le 14 mars à 19 heures 45, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du rez-de-chaussée de la Maison des Services Publics Municipaux – 12, Carrefour des Religieuses – 91150 ETAMPES, sous la présidence de M. Franck MARLIN, Maire.

## ETAIENT PRESENTS :

|     |              |              |                                    |
|-----|--------------|--------------|------------------------------------|
| M.  | Franck       | MARLIN       | Maire                              |
| Mme | Marie-Claude | GIRARDEAU    | 1 <sup>ère</sup> Adjointe au Maire |
| M.  | Fouad        | EL M'KHANTER | 2 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire |
| Mme | Elisabeth    | DELAGE       | 3 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire |
| M.  | Gilbert      | DALLERAC     | 4 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire  |
| Mme | Françoise    | PYBOT        | 5 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire |
| M.  | Gérard       | HEBERT       | 7 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire  |
| M.  | Jean-Michel  | JOSSO        | 9 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire |
| Mme | Paola        | LEROY        | Conseillère municipale             |
| M.  | Joël         | NOLLEAU      | Conseiller municipal               |
| M.  | Patrick      | JULISSON     | Conseiller municipal               |
| M.  | Mostefa      | GHENAÏM      | Conseiller municipal               |
| M.  | Mehdi        | MEJERI       | Conseiller municipal               |
| M.  | Dramane      | KEÏTA        | Conseiller municipal               |
| Mme | Sabah        | AÏD          | Conseillère municipale             |
| M.  | Joseph       | ZOGBA        | Conseiller municipal               |
| M.  | Olivier      | SIGMAN       | Conseiller municipal               |
| M.  | Gilles       | BAYART       | Conseiller municipal               |
| Mme | Virginie     | TARTARIN     | Conseillère municipale             |
| Mme | Emmanuelle   | ROYERE       | Conseillère municipale             |
| M.  | Mathieu      | HILLAIRE     | Conseiller municipal               |
| Mme | Camille      | BINET-DEZERT | Conseillère municipale             |
| M.  | Jacques      | CORBEL       | Conseiller municipal               |
| Mme | Maryline     | COMMEIGNES   | Conseillère municipale             |
| M.  | Tarik        | MEZIANE      | Conseiller municipal               |

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES : Mme Maïram SY représentée par Mme Sabah AÏD, Mme Sana AABIBOU représentée par M. Mehdi MEJERI, Mme Fatos KEBELI représentée par Mme Marie-Claude GIRARDEAU, M. Franck COENNE représenté par M. Franck MARLIN, Mme Nathalie PABOUDJIAN représentée par M. Gilbert DALLERAC, Mme Isabelle TRAN QUOC HUNG représentée par M. Tarik MEZIANE, M. Maxime MARCELIN représenté par Mme Emmanuelle ROYERE

ETAIENT ABSENTS : M. Grégoire TURLLOTTE, Mme Kadiatou LY, Mme Claude MASURE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Elisabeth DELAGE.

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L332-8-2° permettant le recrutement, sur emploi permanent du niveau de la catégorie A, B ou C, d'un agent contractuel lorsque la nature des fonctions ou les besoins du service le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté ;**

**Vu l'avis de la commission de stratégie financière et fonctions support en date du 5 mars 2024, Considérant que les besoins de la Ville d'Étampes nécessitent le recrutement d'un(e) Responsable du service Médiation, à temps complet, afin de pallier au remplacement de l'ancien responsable ayant quitté la collectivité ;**

**Considérant qu'il est nécessaire de préciser que cet emploi relève de la catégorie hiérarchique C et du grade d'Adjoint territorial d'animation, qu'il s'agit également d'un emploi à temps complet et qu'il n'est actuellement pas possible de pourvoir ce poste par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire ;**

**Considérant qu'en raison de la nature des missions rattachées au poste de Responsable du service Médiation, qui nécessitent la connaissance du territoire d'intervention ou à minima des caractéristiques sociales des publics résidant en QPV, le sens de la communication, la capacité de persuasion et une expérience métier, il est nécessaire de permettre le recrutement d'un agent contractuel sur la base de l'article L332-8-2° ;**

**Après en avoir délibéré par 28 voix pour et 4 absentions (M. HILLAIRE, CORBEL, Mmes BINET-DEZERT, COMMEIGNES,**

- Permet le recrutement d'un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8-2° du Code Général de la Fonction Publique afin d'assurer les fonctions de Responsable du service Médiation ;
- Dit que l'emploi de Responsable du service Médiation sera pourvu par un agent au grade d'Adjoint territorial d'animation relevant de la catégorie hiérarchique C, à temps complet ;
- Dit que l'agent recruté devra :
  - Disposer d'une expérience professionnelle minimale de 2 années dans la médiation,
  - Disposer des compétences et connaissances nécessaires à l'accompagnement des administrés,
  - Idéalement, résider dans un des quartiers prioritaires de la commune. Si non, connaître le territoire d'intervention ou à minima les caractéristiques sociales des publics résidant en QPV afin de faciliter l'approche et le dialogue.
- Dit que l'agent recruté sera chargé :
  - De conduire une médiation préventive par une veille dans les espaces publics.
  - D'identifier des situations de dysfonctionnement en matière de biens et d'équipements publics.
  - D'analyser les situations sociales dégradées nécessitant une prise en charge et oriente les publics concernés.
  - D'expliquer les décisions des institutions ou de l'administration et les avis du médiateur,
  - De participer à la défense des droits et libertés des citoyens et des individus le cas échéant
  - De contribuer à la gestion urbaine de proximité en signalant les besoins de maintenance ou d'amélioration des espaces.
  - De participer au développement de partenariats et à la promotion d'activités de médiation
- Précise que l'intéressé(e) sera recruté(e) pour une durée déterminée de trois ans, renouvelable par reconduction expresse. La durée des contrats successifs ne pourra excéder un total de six années. A l'issue de la période maximale de six années, le contrat ne pourra être reconduit que par une décision expresse et pour une durée indéterminée.

- Fixe la rémunération de l'agent recruté par référence à la grille indiciaire du grade d'Adjoint territorial d'animation complétée d'un régime indemnitaire lié au Fonctions, aux Sujétions, à l'Expérience et à l'Engagement Professionnel correspondant.
- Prévoit que le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012 de l'exercice en cours.



**Franck MARLIN**  
**Maire d'Etampes**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication : .....21 MARS 2024..... et de sa réception par le représentant de l'Etat.